



main courante le procureur peut il en avoir connaissance

Par **jufetas**, le **03/12/2009** à **23:57**

bonjour je voudrais savoir si la main courante que j'ai faite l'année dernière sur mon compagnon pour violence auras t'elle des consequence pour lui car la il va passer devant le juge pour un peu prés les meme fait est ce qu'il vont revoquait ma main courante je ne l'esper pas car nous somme bien et pour moi c'est fini et je ne lui en ai jamais parler . merci de m'aider ans ma demrche en esperant que je suis assez pressise.

Par **COULOMBEL**, le **13/01/2010** à **10:21**

bonjour.

.....La main courante n'a pas de caractère juridique, toutefois, elle est un élèment de preuve, comme par exemple: les témoignages, les photos, radiographies ,écrits ,etc..Votre avocat a du en prendre connaissance.Je ne pense pas que ce soit cette main courante qui a provoqué la convocation de votre ex,devant le juge, mais d'autres faits: Coups et blessures volontaires.Les faits rapportés dans la main courante sont des élèments de preuve,mais qui ne remplacent bien sur, le constat du médecin (institut médical judiciaire), et évidemment la plainte pour coups.